

M. ROMESTAN Marc
11, rte de Valence
30190 ST DEZERY

St Dézéry, le 11 décembre 2023

Suite à la consultation lancée par l'arrêté préfectoral du 20 novembre, je tenais à commencer par mettre les justes mots à leur place, le site exploité par la société Sud Environnement n'est pas une carrière, mais un centre de tri et recyclage de matériaux inertes, ce qui n'a pas la même signification.

En effet, une carrière sert à exploiter un site naturel qui sera à long terme dénaturé, par contre un centre de tri et de matériaux inertes sert à recycler tout matériaux issus de différents travaux publics ou privés. En cette période où chaque citoyen doit trier ses poubelles, se munir de composteur pour recycler ses déchets, faire des économies dans différents domaines, je me réjouis qu'une telle société s'implante sur notre commune.

Depuis l'implantation de cette dernière, force est de constater qu'il y a moins de décharges sauvages aux abords des chemins même si ces derniers restent mal entretenus.

Avant de répondre à cette enquête, je me suis permis de contacter le dirigeant du site qui m'a clairement expliqué son fonctionnement et m'a affirmé avoir rencontré M. Le Maire ainsi que ses conseillers, car connaissant les difficultés financières actuelles des petites communes telles que St Dézéry, il a proposé, à titre gracieux, de fournir une quantité importante de matériaux recyclés afin de remettre en état les chemins communaux. J'ai été très surpris que nos élus n'est pas saisi cette opportunité de réhabiliter nos chemins.

Il est d'autant plus dommageable que cette potentielle économie ne se transforme en dépenses juridiques au frais des contribuables, j'espère me tromper mais il semblerait que cela devienne une affaire personnelle de certains protagonistes. En revanche, l'état de nos chemins est lui, bien réel.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, mes sincères salutations.

Marc ROMESTAN